

DECISION DG n°DS-2026-67**Délégation de signature à Mme Emilie ROQUE, Responsable Paie et
Administration du Personnel - Direction des Ressources Humaines et des
Relations Sociales**

Vu :

- Le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- Le Règlement Intérieur de l'EPIC Régie des Transports Métropolitains (RTM) ayant valeur de Statuts et les éventuels pouvoirs délégués au Directeur Général par le Conseil d'Administration de la RTM ;
- Le Règlement Intérieur du Personnel de la RTM ;
- La délibération du Conseil d'Administration de la RTM en date du 08/07/2020 désignant Monsieur Hervé BECCARIA en qualité de Directeur Général de la RTM ;
- La fiche de poste de Mme. Emile ROQUE en qualité de Responsable Paie et Administration du personnel ;

ARRETE :**Article 1 :**

Délégation est donnée à Mme Emilie ROQUE, Responsable Paie et Administration du personnel au sein de la Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales, à l'effet de signer les documents, pris au nom de la Régie des Transports Métropolitains (RTM), et nécessaires à la continuité du service public, dans le strict respect des procédures en vigueur et en conformité avec le budget alloué, dans les domaines suivants :

En matière d'administration RH et de gestion de la paye des établissements interurbain et ferroviaire :

- Les attestations de salaires, attestations France Travail, certificats de travail, courriers et attestations de prévoyance, bulletins de portabilité...etc. ;
- Les déclarations d'accidents du travail et les correspondances en lien avec les accidents du travail et les maladies professionnelles ;
- Tous documents, actes, courriers divers.

Article 2 :

La présente délégation de signature vaut également pour la signature électronique des actes dématérialisés.

Article 3 :

La présente décision sera transmise en Préfecture et prendra effet à la date de publication.

Fait à Marseille, le 26/03/2026

Hervé BECCARIA

Directeur Général de la RTM

